2008/8627 - 7E EDITION DU PRIX DE LA JEUNE ARCHITECTURE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre des actions que l'Ecole d'Architecture de Lyon a engagées pour faire connaître et valoriser les meilleurs "travaux personnels de fins d'études" des étudiants de l'Ecole, son Directeur m'a sollicité pour que la Ville de Lyon puisse organiser et remettre le prix de «la jeune architecture» pour la septième édition.

Cette valorisation du travail effectué par des étudiants, en fin d'études, constitue une initiative à laquelle la Ville de Lyon s'associe, marquant ainsi l'intérêt porté à l'architecture et à la qualité urbaine plus généralement. Par ailleurs s'agissant de jeunes architectes, la reconnaissance de leur excellence par l'attribution d'un 1er prix et de quatre autres prix constitue un signe d'encouragement.

C'est dans ces conditions que l'école d'architecture a organisé, dans un premier temps, une présélection d'une trentaine de candidats. Dans un second temps, un jury s'est tenu le 20 novembre 2007 pour attribuer un premier prix et quatre autres prix dans les catégories suivantes :

- architecture contemporaine, logements et bâtiments publics ;
- patrimoine et réhabilitation ;
- paysage, environnement, espaces publics;
- villes, territoires, quartiers. »

Ouï l'avis de sa Commission Urbanisme – Développement Durable – Cadre de Vie et Environnement ;

## DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à décerner les prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon.
- 2- Une somme de 2 000 euros sera versée au premier prix. Une somme de 500 euros sera versée, respectivement, à chacun des lauréats des 4 autres prix.
- 3- La dépense de 4 000 euros sera financée sur les crédits inscrits au budget 2008 et sera imputée à l'article 6714, fonction 820, ligne de crédit n° 3603, programme URBDDS, opération URBDDS 06.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué, G. BUNA